



BUDGETS PRIMITIFS 2018

SYNTHESE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget 2018 et le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la commune (www.ville-valentigney.fr).

PREAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 21 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la direction générale de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée le 8 février 2018. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- Préserver le pouvoir d'achat des habitants de notre commune par le gel des taux d'imposition ;
- Préparer l'avenir et développer l'attractivité de notre ville par le biais d'un programme d'investissement ambitieux.

BUDGET PRINCIPAL

Un budget global en augmentation de 9,26% par rapport à 2017.

Sections	BP 2017	BP 2018	Ecart en €	% d'évolution
Fonctionnement	12 208 188,59 €	12 431 272,78 €	223 084,19 €	1,83%
Investissement	5 769 130,88 €	7 211 561,98 €	1 442 431,10 €	25,00%
TOTAL	17 977 319,47 €	19 642 834,76 €	1 665 515,29 €	9,26%

Le budget est réparti en deux sections :

- La section de fonctionnement qui représente 63,29 % du budget principal, comprend les dépenses et les recettes récurrentes de la ville qui intéressent la gestion courante des services. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 12 431 272,78 € contre 12 208 188,59 € (+1,83%).
- La section d'investissement qui représente 36,71% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes ayant un impact sur le patrimoine de la ville. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 7 211 561,98 € contre 5 769 130,88 € (+25,00%).

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

1) La section de fonctionnement

A) Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	DEPENSES TOTALES EN €	BP 2017	BP 2018	Ecart en €	Evolution en %
011	Charges à caractère Général	2 636 924	2 700 266	63 342	2,40%
012	Charges de personnel	6 835 612	6 777 970	-57 642	-0,84%
014	Atténuation de produits	290 000	200 000	-90 000	-31,03%
65	Autres frais de gestion	1 692 093	1 663 281	-28 812	-1,70%
66	Frais financiers	212 000	212 000	0	0,00%
67	Charges exceptionnelles	28 478	26 500	-1 978	-6,95%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	351 045	351 256	211	0,06%
023	Virement à la section d'investissement	162 037	500 000	337 963	208,57%
	TOTAL	12 208 189	12 431 273	223 084	1,83%

A1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre comprend les dépenses de fluides, d'achat de fournitures et de prestations de services, les frais d'assurance et de maintenance, etc...

L'augmentation de 2,40% de ce chapitre résulte essentiellement de réajustement à la hausse ou à la baisse des frais suivants :

- Diminution de 32 K€ de l'ensemble des dépenses de fluides (chauffage, carburant, électricité, eau, fioul) basée sur le réalisé des années précédentes ;
- Augmentation des prestations de services correspondant principalement à l'externalisation du nettoyage des rues (29 K€) et l'externalisation d'une partie de la tonte du patrimoine vert de la ville (28 K€) ;
- Diminution des frais d'assurance (54 k€) conformément à la passation d'un nouveau contrat en 2017 ;
- Augmentation de 136 K€ pour l'organisation du BockSons festi'Val qui à compter de cette année se déroulera sur deux jours.

A2. Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre tient compte de la rémunération et des charges relatives au personnel communal et aux emplois d'insertion.

La diminution de 0,84% résulte d'une diminution du nombre de contrats aidés, du non remplacement systématique des départs en retraite, de la réorganisation des services et du redéploiement des effectifs.

A3. Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre affiche une diminution de 31,03%. Il correspond au prélèvement effectué par l'Etat au titre de la péréquation horizontale. Il s'agit du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales créé en 2012. Il consiste à prélever une fraction des ressources de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités dites « moins favorisées ».

A4. Autres frais de gestion (chapitre 65)

Ce chapitre correspond aux indemnités et frais d'assemblée ainsi qu'aux diverses subventions allouées par la ville aux associations et au CCAS. Il affiche une baisse de 1,70% due au versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'organisation de l'Europa Cup Derny en 2017 et à une diminution des subventions CAF reversées au titre de la politique de la ville en 2018.

A5. Charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre regroupe les intérêts et les frais de commission relatifs aux emprunts contractés par la Ville.

A6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

En baisse de 6,95%, ce chapitre regroupe les provisions pour frais de gestion (intérêts moratoires, recettes annulées sur exercices antérieurs, etc...) ainsi que les subventions versées aux habitants et commerçants pour le ravalement de façades et de vitrines dans le cadre de l'opération Valentigney prend des couleurs. La diminution constatée résulte de mesures conservatoires prises à l'occasion d'un sinistre en 2017.

A7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux cessions, provisions budgétaires ou amortissement de biens.

A8. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Ce chapitre progresse de 208,57%. Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement qui sert au financement d'une partie de l'investissement. Au même titre que les provisions et les amortissements, le virement fait partie intégrante de l'autofinancement de notre ville.

B) Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	RECETTES TOTALES EN €	BP 2017	BP 2018	Ecart en €	Evolution en %
013	Atténuation de charges (013)	67 500	55 000	-12 500	-18,52%
70	Produits de gestion courante (70)	236 453	385 197	148 744	62,91%
73	Produits de la fiscalité (73)	8 168 660	7 919 486	-249 174	-3,05%
74	Dotations et participations (74)	2 459 577	2 681 530	221 953	9,02%
75	Autres charges d'exploitation (75)	183 546	167 401	-16 145	-8,80%
76	Produits financiers (76)	2	1	-1	-50,00%
77	Produits exceptionnels (77)	35 600	31 500	-4 100	-11,52%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 892	88 265	7 373	9,11%
002	Reprise excédent de fonctionnement n - 1	975 959	1 102 893	126 934	13,01%
	TOTAL	12 208 189	12 431 273	223 084	1,83%

B1. Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre représente une provision pour remboursement des frais de personnel en longue maladie ou accident de travail.

B2. Produits de gestion courante (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des produits de service public tels que les coupes de bois, la restauration scolaire, les concessions cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, etc...

L'augmentation de 62,91% de ce chapitre résulte d'une montée en puissance des droits d'entrée sur manifestations (Festi'Val BockSons, Complexe Multi Culturel et Sportif) et de l'inscription sur une année entière de la redevance versée par la poste pour la gestion de l'agence postale communale du quartier des Buis.

B3. Produits de la fiscalité (chapitre 73)

Face aux diminutions drastiques imposées par l'Etat aux Collectivités Territoriales ces dernières années, la Municipalité a fait le choix d'une maîtrise accrue de ses dépenses afin de ne pas faire subir cette perte de ressource à la population boroillotte, déjà durement affectée par la crise économique.

Ainsi, le gel des taux d'imposition se poursuit en 2018. L'évolution de la part communale des impôts locaux reste limitée à l'accroissement des bases fiscales fixée à compter de cette année en fonction de l'évolution constatée entre novembre 2016 et novembre 2017 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), à savoir 1,24%.

Le budget de notre ville affiche une revalorisation à hauteur de 1% des bases définitives 2017 afin de tenir compte des éventuelles évolutions de la masse cadastrale soit un produit fiscal attendu de 4 074 903 € auquel il convient d'ajouter une provision de 1 000 € pour rôles supplémentaires.

Cette estimation prend également en compte la réforme de la taxe d'habitation avec une baisse du produit de taxe d'habitation estimée à 310 000 €. Cette diminution est compensée par une augmentation des compensations Etat du chapitre 74. Pour rappel, la loi de finances 2018 prévoit pour les ménages remplissant certaines conditions de ressources un abattement de 30% de leur cotisation de taxe d'habitation en 2018, de 65% en 2019 et une exonération totale en 2020.

Rappel des taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 14,00%
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 19,91%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 15,97%

B4. Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comporte l'ensemble des dotations versées à notre commune par l'Etat mais également les participations de nos partenaires financiers que sont la Caisse d'Allocations Familiales, le département, la région, Pays de Montbéliard Agglomération.

La hausse de ce chapitre résulte essentiellement de la compensation par l'Etat de la réforme de la taxe d'habitation.

B5. Autres charges de gestion (chapitre 75)

Ce chapitre centralise les recettes relatives aux revenus des immeubles communaux.

B6. Produits exceptionnels

Ce chapitre regroupe essentiellement des provisions pour remboursement d'assurances suite à sinistre, annulation de dépenses sur exercices antérieurs, pénalités sur marchés publics, etc...

B7. Opérations d'ordre de transfert entre section

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux provisions budgétaires, amortissement, travaux d'investissement réalisés en régie (effectués par du personnel communal).

B8. Reprise de l'excédent de fonctionnement n – 1 (compte 002)

Il s'agit du résultat de clôture de l'exercice 2017 après couverture du déficit d'investissement.

2) La section d'investissement

Equilibrée à hauteur de 7 211 562 €, la section d'investissement comprend des opérations d'équipement et des opérations financières.

A) Répartition des opérations d'équipement en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
Fonction 0 : Administration générale	633 307	20 000
Poursuite aménagement Hôtel de ville	90 234	
TIR Aménagement Hôtel de ville	15 000	
Renouvellement matériel de chauffage divers bâtiments	28 000	
Travaux accessibilité ERP divers bâtiments	65 740	
TIR Accessibilité ERP	48 000	
Columbarium et cimetière	41 664	
Extension Centre Technique Communal	268 264	
Provision pour frais d'insertion	2 600	
Aménagement agence postale communale des Buis	604	20 000
Matériel informatique, logiciels, reprographie	21 212	
Mobilier	6 500	
Démolition bureau de poste Centre Commercial Godard	16 371	
Acquisition de motifs de Noël	15 000	
Matériel divers, mat. Technique, véhicules	14 118	
Fonction 1 : Sécurité salubrité	52 291	35 000
Matériel incendie et de secours	18 000	
Mise en place d'une vidéo protection	32 741	
Matériel divers police municipale	1 550	
Amende de police		35 000
Fonction 2 : Enseignement	70 825	15 592
Mobilier scolaire	5 660	
Matériel divers	7 412	
Matériel informatique, logiciels, reprographie	6 215	
Accessibilité groupe scolaire Donzelot	25 367	
Accessibilité maternelle Pézole (menuiseries)	4 691	
Accessibilité groupe scolaire Sous-Roches		15 592
Menuiseries Primaire Chardonnerets	11 480	
Jeux maternelle Oehmichen	10 000	
Fonction 3 : Culture	2 489 713	1 004 527
Création d'un Espace Multi Culturel et sportif	2 467 253	1 004 527
Création site web Festi'Val BockSons	360	
Menuiseries extérieures Harmonie rue Cuvier	4 100	
Réfection façade est et zingueries Centre Belon	18 000	

	Dépenses	Recettes
Fonction 4 : Sport et jeunesse	35 537	0
Quote part travaux PMA Complexe Sportif Tâles	3 648	
Matériel et mobilier divers gymnases, stades et CLSH	7 850	
Rideau métallique porte garage bâtiment Dojo	2 806	
Accessibilité Dojo, Tennis de table, club canin, MJC (menuiseries)	2 525	
Radiateurs CLSH Pézole	3 608	
Barrières anti cycles multisports rue Victor Hugo	1 000	
Pompe de relevage tribunes Longines	9 000	
TIR Clôture tennis couverts	5 100	
Fonction 5 : Interventions sociales et santé	300	0
Ville amie des enfants	300	
Fonction 6 : Famille	2 100	0
Installation visiophone Multi-Accueil Lou Bottêt	2 100	
Fonction 7 : logements	12 000	0
Provisions chaudières appartements divers	12 000	
Fonction 8 : Aménagement urbain	1 737 181	956 232
Enfouissement réseaux itinéraire THNS .	201 358	108 963
Enfouissement réseau électrique rue des Carrières	16 465	
Enfouissement réseaux rues des Carrières / des vergers	40 065	19 530
Enfouissement réseaux rue Villedieu	133 331	19 488
Aménagement esplanade Fernand Vurpillot	102 738	
Acquisitions foncières (terrains divers)	49 020	
Acquisitions EPF maison rue des Glaces	6 300	
Acquisitions EPF tous bâtiments (25% sur 4 ans)	68 395	
Diagnostics et bornages pour ventes diverses	3 224	
Aménagement aire retournement en lieu et place des ateliers Zingg	198	7 878
Installation équipements de voirie (panneaux, miroirs, mobiliers)	8 660	
Travaux d'éclairage public	25 464	13 125
Requalification urbaine du quartier de Pézole	30 000	
Participation Voiries Réseaux (PVR)	10 000	
Raccordement fibre optique	11 061	
Travaux de voirie	155 992	15 158
ANRU - Aménagement cœur de quartier	849 007	772 090
TIR Création espaces verts rue Oehmichen	15 000	
Matériel et véhicule de voirie	1 430	
Matériel et véhicule espaces verts	5 473	
Entretien forêt communale et création chemins forestiers	4 000	
Fonction 9 : Action économique	290 242	180 000
Restructuration centre commercial Godard	290 242	180 000
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	5 323 496	2 211 351

B) Répartition des opérations financières en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	1 888 066	5 000 211
Emprunts	813 000	2 160 214
Cautionnements appartements	3 000	3 000
Taxe Aménagement	84 536	35 000
FCTVA		228 000
Cessions		1 487 686
Résultat n - 1	876 712	129 402
Opérations Patrimoniales	105 653	105 653
Amortissement	1 078	319 819
Provisions	4 087	31 437
Virement de la section de fonctionnement		500 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	7 211 562	7 211 562

3) Les données synthétiques du budget principal

A) Récapitulatif

Désignation	Budget Primitif 2018	Restes à réaliser 2017	Résultats 2017 reportés	Total budget 2018
Section de fonctionnement				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	11 580 016,78 €			11 580 016,78 €
Opérations d'ordre	851 256,00 €			851 256,00 €
Total	12 431 272,78 €			12 431 272,78 €
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	11 240 115,00 €		1 102 892,78 €	12 343 007,78 €
Opérations d'ordre	88 265,00 €			88 265,00 €
Total	11 328 380,00 €	0,00 €	1 102 892,78 €	12 431 272,78 €
Section d'investissement				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	4 421 868,00 €	1 719 064,00 €	876 711,98 €	7 017 643,98 €
Opérations d'ordre	193 918,00 €			193 918,00 €
Total	4 615 786,00 €	1 719 064,00 €	876 711,98 €	7 211 561,98 €
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	3 658 877,00 €	2 466 374,00 €	129 401,98 €	6 254 652,98 €
Opérations d'ordre	956 909,00 €			956 909,00 €
Total	4 615 786,00 €	2 466 374,00 €	129 401,98 €	7 211 561,98 €
TOTAL GENERAL				
DEPENSES	17 047 058,78 €	1 719 064,00 €	876 711,98 €	19 642 834,76 €
RECETTES	15 944 166,00 €	2 466 374,00 €	1 232 294,76 €	19 642 834,76 €

B) Principaux ratios

RATIOS ⁽¹⁾		Valeurs ⁽²⁾	Moyenne de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 104,30	1 135,00
2	Produits des impositions directes/population	391,50	567,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 079,64	1 325,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	474,89	248,00
5	Encours de dette/population	554,52	954,00
6	DGF/Population	165,71	215,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,53	58,30
8	Dépenses de fonct. + Rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct.	109,52	92,70
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	43,99	10,70
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	51,36	72,00

(1) Ratios obligatoires conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

(2) Valeurs budget primitif 2018 (budget principal).

(3) Moyennes nationales des communes de 10 000 à 20 000 habitants – Données issues des comptes de gestion 2015 – Source DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales).

C) La dette

Au 31 décembre 2017, la dette s'élève à 5 773 106,44 €. Elle est répartie en 19 contrats d'emprunt, tous classés selon la grille Gissler 1A, ce qui est le classement le plus vertueux.

Répartition de l'encours par type de taux :

DESIGNATION	Montant	% dette	Nombre de contrat	Taux moyen
Emprunt à taux fixe	4 453 848,47 €	77,15%	13	2,649%
Emprunt à taux variable	1 319 257,97 €	22,85%	6	1,227%
TOTAL	5 773 106,44 €	100,00%	19	2,268%

BUDGET ANNEXE

« Lotissement des Tâles »

A la suite de la décision du Conseil Général et de l'Education Nationale de fermer le collège des Tâles, la Ville a engagé une réflexion sur le devenir du site et s'est orientée vers un aménagement foncier permettant ainsi de développer l'offre locative mais également l'accession à la propriété sur le territoire communal.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique, destinés à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Aussi, par délibération en date du 18 octobre 2013, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement des Tâles » qui regrouper l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Pour l'année 2018, l'opération se poursuit par des travaux d'acheminement de réseaux secs (câble + téléphone) et par la réalisation de documents d'arpentage.

Le Budget Primitif 2018 du lotissement des Tâles s'élève à **540 468,70 euros** et se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	270 239,35	270 239,35
Dont opérations réelles	34 291,35	0,00
Dont opérations d'ordre	235 948,00	270 239,35
INVESTISSEMENT	270 229,35	270 229,35
Dont opérations réelles	0,00	34 291,35
Dont opérations d'ordre	270 229,35	235 938,00
TOTAL	540 468,70	540 468,70
Dont opérations réelles	34 291,35	34 291,35
Dont opérations d'ordre	506 177,35	506 177,35

Un budget d'aménagement de zone est soumis à la gestion des stocks de terrains qui se traduit par de nombreux mouvements d'ordre budgétaire rendant difficile la compréhension du document budgétaire.

Dans un souci de clarté, seules les opérations réelles (impliquant des mouvements de trésorerie) seront explicitées ci-dessous :

1) La section de fonctionnement

A) Les recettes réelles :

Le lotissement des Tâles comprend deux parcelles d'une superficie respective de 1 529 m² et de 7 710 m². En 2017, la première parcelle a fait l'objet d'une vente à la société Néolia pour un montant de 65 747 €. La seconde parcelle n'a toujours pas trouvé d'acquéreur. Aussi, pour l'instant aucune recette de vente n'est inscrite au budget primitif 2018. En cas de commercialisation en cours d'année, les opérations comptables inhérentes à cette cession feront l'objet d'une inscription en décision modificative.

B) Les dépenses réelles :

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
011	6015	Terrains	5 000,00 €	Provision pour document d'arpentage
011	605	Travaux	29 281,35 €	Réseaux secs parcelle Néolia
65	658	Charges diverses	10,00 €	Provision pour arrondis de TVA
TOTAL			34 291,35 €	

Les opérations réelles inscrites en section de fonctionnement du budget annexe « Lotissement des Tâles » affiche un déficit de 34 291,35 € (déficit neutralisé par les opérations d'ordres et comblé par la section d'investissement).

2) La section d'investissement

A) Les recettes réelles d'investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
001	001	Résultat 2017 reporté	34 291,35 €	Excédent d'investissement cumulé 2017
TOTAL			34 291,35 €	

B) Les dépenses réelles d'investissement :

Il n'y a pas de recettes réelles en section d'investissement.

Les opérations réelles inscrites en section d'investissement du budget annexe « Lotissement des Tâles » affiche un excédent de 34 291,35 € (excédent neutralisé par les opérations d'ordres et repris en section de fonctionnement).